

Contrat local de santé du Pays de Langres

Action 1.1.1	La qualité de l'air intérieur et extérieur dans le PIG « Habiter mieux »
--------------	---

Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> expérimentale <input type="checkbox"/> Action Innovante <input type="checkbox"/> Action existante (adaptation, extension)	
Porteur	<i>Structure :</i>	PETR
	<i>Personne référente</i>	Sophie SIDIBE
Axe stratégique du CLS	Santé environnement et conditions de vie	
Contexte et enjeux locaux	<p>Le Pays de Langres est un territoire essentiellement rural, avec une forte prédominance de terres agricoles et de forêts. La qualité du cadre de vie a été évoquée dans le diagnostic local de santé (DLS) partagé et fait figure d'atout du territoire. Pour 15 % des personnes ayant répondu aux questionnaires, « l'environnement fait partie des cinq plus importantes préoccupations de santé ».</p> <p>Cependant, la qualité de l'air extérieur est impactée et dégradée par les activités agricoles, par les axes routiers très empruntés pour des trajets trans-départementaux (axe autoroutier A31 par exemple) mais également par l'utilisation très répandue de chauffage au bois et le brûlage des déchets verts (qui émet également de grandes quantités de polluants dans l'air). Le chauffage au bois est émetteur de polluants, principalement les HaP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et les PM2,5 (particules inférieures à 2,5 micromètres qui pénètrent profondément dans le système respiratoire). L'association <i>ATMO Grand Est</i> a identifié de fortes concentrations en benzoapyrène (BaP, l'un des HaP les plus toxiques) sur la station de Bourbonne-les-Bains de la Communauté de communes des Savoir-Faire. Ces concentrations peuvent avoir un impact sanitaire important sur les populations, c'est pourquoi il est important de sensibiliser et d'informer la population sur le sujet.</p> <p>La qualité de l'air intérieur est également impactée par les variations climatiques et les usages des habitants de leur logement, avec parfois des conséquences sur la santé (présence de polluants intérieurs, augmentation de pathologies type asthme, allergies, etc.). Il est donc nécessaire « d'inviter le bon air chez soi ».</p> <p>Le PIG « Habiter Mieux », programmé sur les Communautés de communes des Savoir-Faire (CCSF) et d'Auberive, Vingeanne et Montsaigeonnais (CCAVM), va se dérouler du 1er janvier 2020 jusque fin 2022. Il a pour but d'accompagner 200 ménages propriétaires occupants, pendant 3 ans, sur le montage de dossiers d'aides et de demandes de subventions pour l'amélioration de leur habitat. A travers cet accompagnement, des conseils seront donnés en matière de qualité de l'air.</p>	
Lien avec le Projet Régional de Santé (axe et objectif) (lettre et	<input type="checkbox"/> Axe 1 : Prévention Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Soins de Proximité Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 3 : Ressources humaines en santé Choisissez un élément.	

<i>chiffre) base liste des objectifs du PRS)</i>	<input type="checkbox"/> Axe 4 : Parcours Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 5 : Autonomie et social Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 6 : Efficience Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Axe 7 : Innovation Choisissez un élément. <input type="checkbox"/> Organisation de l'offre Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Hors objectifs PRS <input type="checkbox"/> Coordination, animation et évaluation du CLS
Lien avec le Plan Régional Santé Environnement 3	<input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 : Des activités humaines préservant l'environnement et la santé. Préserver un environnement favorable à la santé. <input type="checkbox"/> Axe 2 : Une cadre de vie et de travail favorable à la santé Choisissez un élément. <input checked="" type="checkbox"/> Axe 3 : Les clés pour agir en faveur de la santé environnement au quotidien. Développer les connaissances et les compétences en santé environnement. <input type="checkbox"/> Hors PRSE 3
Objectif spécifique	Renforcer les comportements préventifs en lien avec la qualité de l'air des espaces de vie intérieurs et extérieurs
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En Janvier 2020, intégrer au cahier des charges du recrutement du prestataire du PIG une mission complémentaire auprès des bénéficiaires du programme sur la qualité de l'air intérieur et extérieur. ➤ En Janvier 2020, mettre en place un comité de pilotage entre les financeurs, le prestataire du programme PIG et les experts en qualité de l'air intérieur et extérieur. ➤ De 2020 à 2022, dans le cadre du programme PIG « Habiter mieux », informer les 200 ménages ciblés, de la CCAVM et de la CCSF, sur les questions énergétiques et notamment les modes de chauffage favorables à la santé, l'impact sur la qualité de l'air intérieur et extérieur et les aides financières mobilisables. ➤ De 2020 à 2022, organiser au moins une réunion de présentation du Programme PIG « Habiter mieux » à destination des acteurs intervenant à domicile (MSA, CLIC, ADMR, ADPAH, etc.). Si besoin organiser des rencontres spécifiques avec les acteurs ne pouvant assister à la réunion de présentation, le but étant qu'ils soient relais d'information auprès de leurs publics.
Étapes de mise en œuvre – Description	<ul style="list-style-type: none"> ➤ En Janvier 2020 : recrutement du prestataire. Indiquer, dans le référencement des missions du prestataire retenu pour animer le PIG, des actions d'information sur la qualité de l'air intérieur et extérieur. Vérifier ses capacités à la diffusion de ces informations (références, diplômes...). ➤ En Janvier 2020 : mise en place du comité de pilotage. Les membres du COPIL, issus de la convention de partenariat du PIG « Habiter Mieux » de Haute-Marne, seront mobilisés par le prestataire. Le comité de pilotage, composé des financeurs (l'ANAH, la Région, les deux Communautés de communes), des experts comme ATMO Grand Est, et le prestataire retenu, sera chargé de valider les dossiers d'aides, le plan de communication et de suivre la mise en œuvre et l'évaluation du PIG. Il se réunira au moins 6 fois le temps du programme. ➤ De 2020 à 2022 : rencontres à domicile avec les ménages ciblés (selon les critères de l'ANAH) dans le cadre du programme « habiter mieux » pour évoquer le contenu suivant :

	<input type="checkbox"/> Réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) <input type="checkbox"/> Efficacité et sécurité
	Mode de vie X Acquisition de comportements favorables à la santé (<i>consommation d'alcool, de tabac, alimentation, activité physique, ...</i>) <input type="checkbox"/> Utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)
	Conditions de vie <input type="checkbox"/> Accès aux ressources hors services de santé (<i>logement, loisir, services sociaux et éducatifs, alimentation ...</i>) X Environnement physique (<i>air, sol, eau, aménagement du territoire ...</i>) <input type="checkbox"/> Conditions de travail
	Environnement social <input type="checkbox"/> Intégration sociale <input type="checkbox"/> Empowerment (<i>participation des habitants</i>) <input type="checkbox"/> Normes et climat social
	Contexte économique et politique <input type="checkbox"/> Augmentation des richesses locales <input type="checkbox"/> Adaptation aux besoins de la population <i>La santé dans les politiques (prise en compte des déterminants de santé dans les politiques)</i>
	Conditions socio-économiques <input type="checkbox"/> Niveau de revenu <input type="checkbox"/> Niveau d'éducation
	Autre(s)
Les objectifs de l'action visent-ils directement la lutte contre les inégalités sociales de santé ?	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Politiques publiques concernées	Locale
Y-a-t-il une démarche participative associant les citoyens ?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non (Précisez)
Principaux indicateurs d'évaluation retenus	Indicateurs de processus : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de réunions du comité de pilotage / prévu ▪ Nombre de participants au comité de pilotage / prévu ▪ Typologie des membres du comité de pilotage ▪ Nombre de réunions d'information auprès des personnes intervenant à domicile / prévu ▪ Typologie des participants aux réunions d'information ▪ Nombre de documents de communication distribués dans les 2 Communautés de communes ▪ Nombre de ménages accompagnés chaque année, durant les trois années du PIG Indicateurs de résultat ou d'efficacité : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre des ménages ciblés ayant constitué un dossier d'aides énergétiques impactant la qualité de l'air

	<ul style="list-style-type: none">▪ Nombre de structures intervenant à domicile déclarant être en capacité de présenter le programme dans le cadre de ses missions <p>Indicateurs d'impact ou d'utilité :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Gains énergétiques par dossier subventionné▪ Réduction des émissions de carbone <p>Méthode d'évaluation envisagée :</p> <p>L'évaluation sera réalisée tout au long de l'action et en partie par le prestataire du PIG, avec les outils suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Questionnaire à destination des intervenants▪ Tableau de suivi <p>Les indicateurs d'impact seront traités par le prestataire qui sera recruté grâce à un logiciel spécifique réglementaire, validé par l'ANAH.</p>
--	--